

Première publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société coopérative dissoute:* **Société de laiterie d'Hennens, Hennens**
2. *Nom et siège de la société coopérative reprenante:* Société de laiterie de Billens-Hennens-Villaranon, Billens-Hennens
3. *Echéance de préavis des créances:* **05.08.2004**
4. *Adresse pour la déclaration des créances:* Société de laiterie de Billens-Hennens-Villaranon, 1681 Billens-Hennens
5. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
6. *Remarques:* Sauf opposition expresse du créancier pendant le délai d'annonce, la dette sera reprise par la Société de laiterie de Billens-Hennens-Villaranon. Les prétentions doivent être annoncées par écrit avec preuve à l'appui. La Société de laiterie de Billens, société coopérative, 1681 Billens, reprend, à titre de succession universelle et sans liquidation, l'intégralité des actifs et passifs de la Société de laiterie d'Hennens, société coopérative, 1681 Hennens. La fusion a été décidée par l'assemblée générale de la Société de laiterie d'Hennens en date du 13 mars 2004 et par l'assemblée générale de la Société de laiterie de Billens-Hennens-Villaranon en date du 13 mars 2004.

FSFL Fédération des Sociétés Fribourgeoises de Laiterie  
1630 Bulle

(02340382)